HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

Renouveler votre certification hygiène et salubrité

Tatouage, maquillage permanent et perçage corporel



Votre situation, votre échéance

SITUATION A

Certifié(e) depuis le 14 mars 2024 (21 h et certificat de l'ARS)

Valable 5 ans à compter de la délivrance. Premières échéances en mars 2029 au plus tôt.

Renouvelez avant la date de fin indiquée sur votre certificat.

SITUATION B

Ancienne attestation, délivrée avant le 31 décembre 2022

Elle vaut certification jusqu'au 13 mars 2027, à condition de réussir l'évaluation des connaissances et des compétences.

Vous passez le QCM, puis la pratique.

Réussite : votre nouveau certificat est valable 5 ans à compter de la date de réussite.

Échec : sous 50 % des critères validés, vous refaites la formation de 21 heures puis la certification ; entre 50 et 74 %, vous repassez uniquement les unités non validées.

Passez l'évaluation avant le 13 mars 2027.

SITUATION C

Ancienne attestation, délivrée à partir du 1er janvier 2023

Elle vaut certification 5 ans à compter de sa délivrance, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2028, à condition de réussir la même évaluation.

Vous passez le QCM, puis la pratique.

Réussite : votre nouveau certificat est valable 5 ans à compter de la date de réussite.

Échec : sous 50 % des critères validés, vous refaites la formation de 21 heures puis la certification ; entre 50 et 74 %, vous repassez uniquement les unités non validées.

Passez l'évaluation avant la fin de validité de votre attestation, au plus tard le 31 décembre 2028.



Les dates clés

13 mars 2027
Limite pour les attestations délivrées avant le 31 décembre 2022

31 décembre 2028
Limite au plus tard pour les attestations délivrées à partir du 1er janvier 2023

Mars 2029
Premières échéances des certifications obtenues depuis le 14 mars 2024

2032
Exemple : évaluation réussie en 2027, renouvellement 5 ans plus tard

FAQ

Et si je dépasse les délais ?

Si je dépasse les délais, je serai dans l'obligation de faire la formation initiale, soit 21 heures de formation + évaluations.

Et le financement ?

Uniquement la formation initiale est finançable via le CPF.